



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23142185

le

Déposé / Reçu le

30 OCT. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise

Arrondissement de Bruxelles

N° d'entreprise : **0447 265 812**

Nom

(en entier) : **Auto 5**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Paepsem 20, 1070 Anderlecht**

**Objet de l'acte : Démission administrateur-délégué. Nomination provisoire administrateur.
Nomination administrateur délégué.**

Extrait des résolutions écrites du conseil d'administration d'Auto 5 SA du 30 septembre 2022 :

Les administrateurs adoptent à l'unanimité chacune des résolutions suivantes :

[...]

Les administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Hervé BAILLIEUL, de ses mandats d'administrateur et de délégué à la gestion journalière, avec effet à compter du 1er octobre 2022.

[...]

[...] les administrateurs décident à l'unanimité de pourvoir provisoirement au poste vacant et, à ce titre, de nommer, avec effet à compter du 1er octobre 2022, Monsieur Cédric HARIVEL [...] domicilié 15 rue Aristide Briand à Marcq en Baroeul (59700), France, en tant qu'administrateur.

Le mandat de Monsieur Cédric HARIVEL prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022. Il reviendra alors à la plus proche assemblée générale de ratifier cette nomination provisoire et ainsi procéder à l'élection définitive de Monsieur Cédric HARIVEL.

Son mandat ne sera pas rémunéré.

[...]

Les administrateurs décident de nommer Monsieur Cédric HARIVEL [...] domicilié 15 rue Aristide Briand à Marcq en Baroeul (59700), France, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière (« Directeur Général ») de la Société avec effet au 1er octobre 2022.

Le mandat de Monsieur Cédric HARIVEL entrera en vigueur en date du 1er octobre 2022 pour une durée 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Son mandat ne sera pas rémunéré.

[...]

Les administrateurs soulignent le fait que Monsieur Cédric HARIVEL pourra valablement prendre des décisions et représenter valablement la société pour toutes les opérations de gestion journalière.

Sauf accord préalable du conseil d'administration, l'administrateur-délégué à la gestion journalière ne sera pas autorisé à réaliser :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



- toute opération civile ou commerciale portant sur des biens immobiliers, en ce compris, de manière non limitative, toute acquisition, location, vente ou tout autre acte de disposition de biens immobiliers, à l'exception des baux immobiliers à usage d'habitation,

- toute opération portant sur des instruments financiers, y compris, de manière non limitative, toute opération portant sur des actions, obligations ou toute sorte de titres de participation détenus par la Société dans toute personne morale, quelle que soit la branche d'activité concernée, ou toute prise de participation,

- toute opération portant sur tout fonds commercial, notamment toute acquisition ou cession, toute mise ou prise en location-gérance ou tout nantissement de fonds de commerce,

- tout apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,

- toute opération consistant à contracter et/ou à accorder des prêts bancaires ou commerciaux, ou à constituer des garanties de quelque nature que ce soit en faveur de tiers, quelle qu'en soit la valeur.

Pour extrait analytique
Karen Calvo Vleugels
Mandataire spécial

Déposé en même temps :

- la procuration spéciale du 2 octobre 2023